

## Devenir moniteur d'équitation indépendant

### Description

Le moniteur d'équitation [indépendant](#), comme l'indique son nom, donne des cours de cheval. Devant souvent trouver tout seul des clients, son travail l'amène à se déplacer auprès de différents centres équestres.

La passion pour l'univers équestre ne suffit pas pour réussir dans le domaine. Avant de démarrer l'activité, le moniteur d'équitation doit bien s'informer sur les rouages du métier car un tel projet nécessite une préparation minutieuse. Il faut également qu'il respecte des règles spécifiques en tant qu'indépendant.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

### Quelles sont les spécificités du métier ?

D'abord, soulignons que le moniteur indépendant est autorisé uniquement à proposer des [prestations de service](#) dans des établissements dédiés à l'équitation. Il lui est **interdit d'exercer son activité à domicile**. Aussi, le formateur sportif ne fournit pas l'installation équestre. Dans le cas où il utiliserait ses propres chevaux pour enseigner, il dépendra du régime agricole.

Le moniteur d'équitation indépendant est tenu également de suivre une formation spécifique **pour pouvoir accéder au métier**. Il sera chargé d'accomplir un certain nombre de missions, avec un salaire qui peut varier de manière considérable selon les contrats obtenus.

### Formation

Le candidat doit être majeur pour pouvoir suivre une formation professionnelle, qui est accessible avec un niveau BEP au moins, et accéder au métier. S'il a plusieurs années de pratique équestre à son actif, il décrochera assez rapidement le diplôme qui permet de devenir moniteur d'équitation indépendant. Dans ce cas, le **BJEPS mention activité équestre** s'obtiendra en un an seulement. L'idéal serait d'être titulaire, soit :

- D'un brevet prévention et secours civiques de niveau 1 ;
- D'une licence fédérale d'équitation.

**Bon à savoir :** cette formation aboutissant au BJEPS coûte entre 6 000 euros et 12 000 euros et peut être suivie en alternance. D'autre part, les salariés peuvent préparer leur diplôme, avec un [contrat de professionnalisation](#).

## Missions

Le moniteur d'équitation n'apprend pas seulement comment diriger un cheval. Il enseigne également les bonnes pratiques pour le préparer et l'entretenir. C'est aussi à lui de veiller à la sécurité des élèves et de surveiller les équipements utilisés. Selon les besoins de ses clients, il peut faire découvrir **aux apprenants diverses disciplines**, dont :

- L'équitation en manège ;
- L'attelage ;
- La voltige ;
- L'initiation au poney ;
- Le saut d'obstacles ;
- L'endurance ;
- Le polo ;
- Le horse-ball.

Mais ses principales missions consistent à enseigner le sport équestre de façon théorique. Il prodigue à ses élèves un **enseignement de base** en leur montrant comment préparer la monture et monter à cheval.

Lors de la **préparation de la monture**, il montre aux cavaliers comment bien :

- Poser la selle ;
- Ajuster les rênes ;
- Se servir des éperons.

**À noter :** il leur enseigne également comment gagner la confiance d'un cheval, en plus de leur apprendre les gestes qui permettent de le diriger.

## Lieu d'exercice

Le moniteur d'équitation indépendant travaille uniquement dans un centre équestre ou

de loisirs. Il sert également de coach à de petits cavaliers dans un poney club. Aujourd'hui, il **peut même donner des cours à distance**, partout en France, voire à l'étranger. D'ailleurs, c'est plus rentable car cette option lui évite :

- Les frais de déplacement ;
- L'usure du véhicule.

Pour ce faire, il aura à **se procurer tout simplement de :**

- Un ordinateur ;
- Une caméra ;
- Un casque audio.

Mais pour se faciliter la tâche, il peut télécharger gratuitement des **applications sur Internet**. Certaines lui permettent par exemple de discuter avec un élève. Et d'autres lui donnent la possibilité d'élargir son réseau professionnel. Pour arrondir ses fins de mois, il a même le choix entre :

- Vendre des équipements équestres en ligne ;
- Se placer en apporteur d'affaires.

**À noter :** après quelques années d'activité, le moniteur indépendant peut devenir gérant d'un établissement dédié à l'équitation s'il possède un Bac professionnel agricole conduite et gestion de l'entreprise hippique.

## Salaire

Le moniteur d'équitation gagne **30 euros par heure en moyenne**. À ses débuts, son salaire est alors de 1 500 euros brut mensuels environ. En dehors des heures de préparation, il peut aller jusqu'à 4 000 euros brut mensuels.

Dans tous les cas, le moniteur d'équitation indépendant est tenu de respecter un plafond de chiffre d'affaires de 77 700 euros annuels. Mais pour optimiser ses revenus, il **peut trouver d'autres ressources**. Rappelons qu'il a par exemple la possibilité de créer des partenariats ou de lancer une activité commerciale en ligne.

## Quelles sont les qualités et compétences requises pour devenir moniteur d'équitation indépendant ?

Le métier est adapté particulièrement à un certain profil. Parmi les qualités et

compétences à **développer pour devenir moniteur d'équitation**, on distingue :

- Le sens de la pédagogie ;
- La patience ;
- La vigilance.

## Qualités

Le moniteur d'équitation indépendant doit être particulièrement vigilant afin d'éviter les accidents qui peuvent survenir dans le cadre de l'exercice de son activité. Il doit **savoir faire preuve de patience et de compréhension** également, notamment avec les cavaliers dépendants. Sa capacité à garder son calme est ainsi un atout majeur pour gérer diverses situations de manière responsable.

## Compétences

Le moniteur d'équitation doit savoir s'adapter au niveau de chacun de ses apprentis. Il a appris comment leur **transmettre de façon adéquate ses connaissances**, qu'ils soient :

- Débutants ;
- Expérimentés.

**Pédagogue**, il sait :

- Les mettre en confiance ;
- Les aider à progresser régulièrement ;
- Réagir devant des chevaux récalcitrants.

## Comment devenir moniteur d'équitation indépendant ?

Avant même de se déclarer, le moniteur d'équitation indépendant doit **bien étudier la viabilité de son projet**. Il faut qu'il ait toutes les informations en main pour pouvoir prendre les décisions les plus pertinentes. Et au cours de la [création de son auto-entreprise](#), il sera tenu d'accomplir un certain nombre de formalités administratives.

## Étude de marché

L'[étude de marché](#) permet d'obtenir un grand nombre **d'informations essentielles au bon déroulement**

---

du projet. En effet, pour savoir si ce dernier est rentable, il convient de connaître et d'analyser :

- La concurrence ;
- La cible ;
- Les prix du marché.

Cette démarche donne par exemple la possibilité de déterminer les tarifs adéquats et de connaître le type de cours qui intéresse **surtout les clients potentiels**. Grâce à celle-ci, le moniteur d'équitation indépendant sera informé à l'avance au sujet de ses chances de succès. Il l'aidera à établir la stratégie marketing la mieux adaptée.

## Business plan

Le [business plan](#) contient également un certain nombre d'**informations qui permettent surtout de vérifier la solidité financière du projet**. Le document comprend entre autres les :

- Objectifs d'affaires du moniteur d'équitation ;
- Délais de réalisation de buts concrets ;
- Méthodes d'enseignement choisies.

## Création d'une auto-entreprise

En créant son auto-entreprise dans les règles, le moniteur d'équitation indépendant pourra facturer ses clients en toute légalité. Cette étape consiste à **compléter un dossier de déclaration de début d'activité** sur le guichet unique de l'INPI.

**À noter** : un dossier incomplet risque de retarder l'accomplissement de cette formalité. Le moniteur peut demander l'accompagnement d'un prestataire spécialisé dans la réalisation de cette dernière. Il pourra ainsi se focaliser sur le démarrage de son projet.

## Obtenir son SIRET

Le moniteur d'équitation indépendant recevra ensuite par courrier, **dans un délai de 2 à 3 semaines**, son [numéro SIRET](#), utilisé pour identifier l'auto-entreprise et justifier son existence. Il est également nécessaire d'obtenir ce numéro pour pouvoir demander ensuite une carte professionnelle.

## Demande de carte professionnelle

Pour être autorisé à démarrer son activité, le moniteur d'équitation indépendant doit encore passer cette étape. Après avoir reçu son SIRET, il dispose d'un **délai d'un mois** pour demander une carte professionnelle. Cette dernière doit faire l'objet d'un renouvellement tous les 5 ans.

**Pour effectuer une demande de carte professionnelle**, l'auto-entrepreneur doit renseigner le [formulaire n°12699\\*03](#). Il faut également qu'il constitue un dossier comprenant :

- La copie d'un passeport ou d'une carte d'identité ;
- Les justificatifs de formation ;
- Une photo d'identité ;
- Un certificat médical d'aptitude au sport (datant d'un an maximum).

## Déclaration à la DDJS

Le [Cerfa n°12699\\*03](#) doit être retourné à la **DDJS du département où l'éducateur sportif** projette de s'installer. Dans le cas où ce dernier prévoirait de donner des cours à plusieurs endroits, il faudra qu'il choisisse celui où il aura le plus de clients.

## Souscription d'assurance

L'exercice de la profession exige la souscription d'une assurance [responsabilité civile professionnelle](#). En effet, **la responsabilité de l'auto-entrepreneur est engagée en cas d'accident** survenant durant ses cours.

D'autre part, la souscription des assurances suivantes est **recommandée lorsque l'on exerce dans le monde équestre** :

- [Protection juridique](#) ;
- Complémentaire santé.

## Comment bien démarrer l'activité ?

Pour bien se lancer, il est conseillé au moniteur d'équitation indépendant d'**entretenir son réseau professionnel** dès qu'il accède à des formations menant au métier. La recherche de premiers clients constitue également une étape déterminante

pour la réussite du projet.

## Création d'un réseau

Avec de nombreux contacts dans le domaine équestre, l'éducateur sportif trouvera plus facilement ses premiers clients. Aussi, il a tout intérêt à **créer son réseau dans les lieux qu'il fréquente** :

- Centre de formation ;
- Lieu de stage.

Toutes les personnes qu'il rencontrera dans le milieu sont susceptibles de lui proposer des missions plus tard. Mieux vaut alors toujours se montrer disponible **pour l'animation de stages et les remplacements**.

**Bon à savoir** : les centres équestres organisent généralement des stages d'équitation, surtout pendant les vacances scolaires, et se retrouvent souvent en sous-effectif. Il est conseillé au futur moniteur d'équitation de leur faire part de sa disponibilité un à deux mois avant cette période.

## Recherche de premiers clients

C'est une démarche qui donne souvent du fil à retordre en début d'activité. Pour ce faire, **le moniteur d'équitation indépendant** peut opter pour des méthodes classiques telles que la distribution de :

- Cartes de visite ;
- Flyers.

**Il a le choix également d'adopter la méthode numérique**, en :

- Créant un site web ;
- Utilisant les réseaux sociaux.

## Quelles sont les règles à suivre en tant que micro-entrepreneur ?

Au cours de la création de son auto-entreprise, le moniteur d'équitation sera tenu de **choisir son mode d'imposition**. Il a le choix entre :

- Rester imposé à l'impôt sur le revenu ;
- Opter pour le [prélèvement libératoire](#).

Pour conserver **son statut d'auto-entrepreneur**, il aura à verser régulièrement 21,1 % de son chiffre d'affaires brut à l'Urssaf. Outre ses cotisations sociales, il devra aussi s'acquitter de la Cotisation foncière des entreprises ([CFE](#)).

De la même manière que tout auto-entrepreneur, **il sera soumis à des obligations comptables**, mais elles sont allégées. En effet, il doit tenir tout simplement les documents suivants :

- Registre des achats ;
- [Livre des recettes](#).

## FAQ

### Comment se passe la journée de travail d'un moniteur d'équitation ?

Le moniteur d'équitation travaille principalement en extérieur pour donner, entre autres, des cours de :

- Voltige ;
- Attelage ;
- Endurance.

À part l'enseignement, il passe également ses journées à prendre soin des chevaux. D'ailleurs, il apprend aussi à ses élèves comment les panser, nourrir, nettoyer et seller correctement.

### Comment bien gérer un centre équestre ?

Le gérant d'un centre équestre accomplit au quotidien un certain nombre de missions, qui demandent beaucoup d'organisation et de rigueur. En effet, il doit :

- Gérer les inscriptions ;
- Entretenir une bonne relation avec les cavaliers ;

- S'occuper de la facturation ;
- Piloter diverses activités ;
- Surveiller les chevaux.

## Quels sont les différents métiers équestres ?

Selon leurs études et parcours, les amoureux du cheval peuvent vivre de leur passion en choisissant parmi :

- Moniteur d'équitation ;
- Sellier ;
- Soigneur d'équidés ;
- Responsable d'écurie ;
- Vétérinaire ;
- Éleveur équin ;
- Ostéopathe équin ;
- Maréchal-ferrant ;
- Jockey ;
- Palefrenier ;
- Entraîneur de chevaux.